

**44/205. Vers une solution durable des problèmes de la dette extérieure**

*L'Assemblée générale,*

Rappelant ses résolutions 41/202 du 8 décembre 1986, 42/198 du 11 décembre 1987 et 43/198 du 20 décembre 1988,

Rappelant également les résolutions du Conseil du commerce et du développement 165 (S-IX) du 11 mars 1978<sup>42</sup>, 222 (XXI) du 27 septembre 1980<sup>43</sup> et 358 (XXXV) du 5 octobre 1988<sup>44</sup>, et prenant note de la résolution 375 (XXXVI) du Conseil, en date du 13 octobre 1989<sup>45</sup>,

Constatant avec inquiétude qu'un grand nombre de pays en développement aux prises avec des problèmes d'endettement lourds de conséquences sociales ont enregistré de longue date des taux de développement et de croissance insuffisants et que, dans l'ensemble, ils doivent s'attendre, en 1989, à des réalisations qui laisseront encore à désirer,

Sachant que ces faibles taux de croissance, aggravés par la crise de la dette extérieure, représentent un danger pour la stabilité sociale et politique de ces pays,

Convaincue que, cela étant, l'élimination de l'endettement extérieur prolongé des pays en développement nécessiterait, entre autres choses, une réduction de l'encours et du service de la dette qui soit suffisamment importante pour contribuer à atteindre l'objectif recherché, à savoir la reprise d'une croissance dynamique et d'un développement soutenu dans les pays en développement endettés,

Constatant que plusieurs initiatives récentes visant à une réduction de l'encours et du service de la dette des pays en développement<sup>46</sup>, de même que les mesures d'allègement de la dette, représentent un progrès conceptuel et une contribution importante à la lutte contre la crise de la dette et que, de ce point de vue, il convient d'y donner suite sans tarder pour qu'elles aident mieux à résoudre la crise de la dette des pays en développement,

Notant la corrélation étroite qui existe entre les moyens monétaires et financiers les apports de ressources, le commerce, les produits de base, le développement et la dette extérieure, et consciente à cet égard des importantes conséquences politiques de cette corrélation pour un règlement durable des problèmes de la dette,

Inquiète de la diminution des ressources extérieures disponibles pour le développement des pays en développement, diminution attribuable notamment à l'ampleur de l'endettement extérieur de ces pays,

Sachant que si l'on veut surmonter les problèmes de la dette et assurer une utilisation optimale des flux financiers il faut que tous les pays, individuellement et collectivement, poursuivent sans relâche leurs efforts d'ajustement, chaque pays contribuant à l'objectif commun selon ses facultés et selon la place qu'il occupe dans l'économie mondiale,

Soulignant que les efforts entrepris par les pays en développement pour encourager une croissance économique soutenue, pour importants qu'ils soient, ne réussiront à relancer la croissance et le développement que si le climat économique international est favorable,

Consciente que ce climat favorable exige notamment des pays industrialisés qui exercent une influence déterminante sur l'économie mondiale qu'ils ajustent leur économie, y compris leurs politiques budgétaires, monétaires et commerciales, afin d'éliminer les principaux déséquilibres économiques dans le monde,

Constatant avec satisfaction que tous les intéressés ont conscience qu'ils doivent poursuivre leurs efforts pour résoudre la crise aiguë de la dette et empêcher qu'elle ne s'étende et ne s'aggrave encore,

Notant avec une profonde préoccupation que la destination et la composition des courants de ressources extérieures continuent de se modifier dans le sens d'une diminution des apports aux pays en développement, ce qui retarde encore la relance de l'économie et d'un développement durable dans ces pays,

1. Prend acte du rapport du Secrétaire général sur la crise de la dette extérieure et le développement<sup>46</sup>;

2. Se félicite de la part que prend la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement à la recherche d'une solution internationale de la crise de la dette extérieure des pays en développement et rappelle à cet égard les résolutions 165 (S-IX) et 375 (XXXVI) du Conseil du commerce et du développement sur les problèmes d'endettement et de développement des pays en développement;

3. Sait gré au Secrétaire général des efforts qu'il fait pour résoudre les problèmes d'endettement des pays en développement et l'engage à intensifier encore son action dans ce sens;

4. Déclare que les institutions financières internationales ont un rôle à jouer dans le règlement des problèmes d'endettement des pays en développement;

5. Exhorte toutes les parties intéressées à continuer d'œuvrer ensemble à une solution de ces problèmes qui soit à la fois durable, équitable et axée sur la croissance et le développement, solution qui exige une action internationale concertée;

6. Souligne que la détérioration de la situation économique des pays en développement endettés constitue un obstacle majeur à leur croissance économique et à leur développement et risque de compromettre leur stabilité économique, sociale et politique;

7. Se félicite de voir les pays créanciers se rendre de mieux en mieux compte qu'il faut annuler la dette des pays en développement ou en réduire l'encours et le service et se réjouit des initiatives constructives prises récemment dans ce sens;

8. Souligne qu'il faut un environnement économique international porteur, joint à une conception du développement axée sur la croissance, pour aider les pays en développement débiteurs à faire face à leur dette extérieure et à réduire le coût politique et social de leurs programmes d'ajustement structurel et le découragement qui en résulte, et pour les remettre ainsi sur la voie de la croissance économique, du développement et de la solvabilité;

9. Constate avec une vive inquiétude que l'endettement total des pays en développement débiteurs s'est maintenu et a même souvent augmenté, que leur croissance et leur développement sont sérieusement entravés et que leurs perspectives économiques et sociales demeurent très préoccupantes;

10. Souligne qu'il faut d'urgence étendre au maximum le champ d'application des récentes initiatives;

11. Souligne que, pour que ces initiatives, et notamment la réduction de la dette, jointes à des politiques éco-

<sup>42</sup> Voir Documents officiels de l'Assemblée générale, trente-troisième session, Supplément n° 15 (A/33/15), vol. I, deuxième partie, annexe I.

<sup>43</sup> Ibid., trente-cinquième session, Supplément n° 15 (A/35/15), vol. II, annexe I.

<sup>44</sup> Ibid., quarante-troisième session, Supplément n° 15 (A/43/15), vol. II, sect. II.A.

<sup>45</sup> Ibid., quarante-quatrième session, Supplément n° 15 (A/44/15), vol. II, sect. II.A.

<sup>46</sup> Voir A/44/628.

nomiques appropriées et à un environnement international favorable, puissent avoir le maximum d'impact réel sur la relance de la croissance économique et la continuité du développement dans les pays en développement :

a) Il faudrait négocier des montages financiers qui permettent de mener des programmes d'ajustement axés sur la croissance, comportant, selon les besoins, des mesures d'allègement de la dette ou du service de la dette, des prêts d'argent frais et d'autres mesures, de façon que les obligations financières des divers pays débiteurs soient plus conformes à leur capacité de paiement et que l'effet combiné de ces divers éléments libère suffisamment de ressources pour permettre d'investir davantage, de retrouver le chemin d'une croissance et d'un développement dynamiques et de satisfaire les besoins des populations;

b) Il faudrait que les pays créanciers revoient leurs pratiques fiscales, réglementaires et comptables afin de supprimer les obstacles indus à la reprise des prêts aux pays en développement et à la réduction de la dette et de son service, de façon à instaurer et maintenir un climat porteur au niveau des pouvoirs publics;

c) Il faudrait améliorer les possibilités que le rééchelonnement offre à moyen et à long terme, en veillant à tenir intégralement compte des politiques et programmes conçus par chacun des pays intéressés et axés sur le développement et sur un ajustement compatible avec la croissance, et, à ce propos, envisager au besoin des rééchelonnements pluriannuels;

d) Les gouvernements des pays membres du Fonds monétaire international, de la Banque mondiale et des autres institutions financières multilatérales devraient veiller à ce que ces institutions disposent de ressources adéquates qui leur permettent de s'acquitter pleinement de leur mandat, et notamment du rôle qu'elles pourraient avoir à jouer pour donner suite aux récentes initiatives;

e) Il faudrait continuer de réfléchir sérieusement à des moyens convenus de venir en aide aux pays en développement qui ont des dettes considérables, à échéances groupées, envers les institutions financières multilatérales;

f) Il faudrait que tous les intéressés, y compris les banques et les débiteurs, recherchent des formules novatrices de plus en plus souples pour tirer parti des décotes offertes sur les marchés secondaires;

g) Il faudrait que tous les intéressés tiennent dûment compte de ce qui précède pour progresser dans la voie d'une solution, axée sur la croissance, des problèmes d'endettement extérieur des pays en développement en butte à de graves difficultés de service de la dette, y compris ceux qui sont essentiellement redevables à des créanciers officiels ou à des institutions multilatérales;

12. *Souligne* qu'une solution durable des problèmes d'endettement et la relance de la croissance et d'un développement soutenu dans les pays en développement exigent notamment :

a) Que tous les gouvernements travaillent à un système d'échanges commerciaux internationaux plus ouvert, où les marchés seraient plus accessibles notamment aux produits d'exportation des pays en développement, compte tenu en particulier des négociations commerciales multilatérales d'Uruguay, lancées lors de la session spéciale des parties contractantes à l'Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce, qui s'est tenue à Punta del Este (Uruguay) du 15 au 20 septembre 1986;

b) Que les pays en développement redoublent d'efforts pour diversifier leurs exportations et stabiliser ainsi leurs recettes, un moyen d'y parvenir étant de renforcer les ar-

rangements de financement compensatoire des déficits des recettes d'exportation provenant des produits de base;

c) Qu'il y ait davantage de ressources extérieures pour étayer les mesures internes de formation de capital prises par les pays en développement où l'épargne est limitée et l'apport de ressources extérieures inadéquat;

d) Que les pays industrialisés redoublent d'efforts pour poursuivre leur ajustement structurel et maintenir une expansion dynamique tout en réduisant ou limitant l'inflation et qu'ils s'efforcent, en combinant des mesures budgétaires et des mesures monétaires, de faire baisser les taux d'intérêt, ce qui améliorerait le climat économique international;

e) Que les pays en développement débiteurs redoublent d'efforts, c'est essentiel, pour accroître l'épargne et les investissements, réduire l'inflation et améliorer les rendements, sans perdre de vue leurs caractéristiques propres et la vulnérabilité des couches les plus démunies de leur population;

f) Que les pays industrialisés adoptent des mesures cohérentes et coordonnées, de contrôle multilatéral notamment, pour corriger les déséquilibres de l'économie mondiale;

13. *Constate* que l'endettement extérieur de certains autres pays en butte à de graves difficultés de service de la dette donne lieu lui aussi à de vives inquiétudes et invite tous les intéressés à tenir dûment compte des dispositions de la présente résolution lorsqu'ils étudieront ces questions et rechercheront une solution des problèmes d'endettement extérieur axée sur la croissance;

14. *Prie* le Secrétaire général de lui rendre compte à sa quarante-cinquième session de la suite donnée à la présente résolution, en faisant notamment le point des effets de la crise de la dette extérieure sur le niveau des ressources disponibles pour assurer la croissance et le développement socio-économique des pays en développement.

85<sup>e</sup> séance plénière  
22 décembre 1989

**44/206. Effets néfastes éventuels d'une hausse du niveau des mers sur les îles et les zones côtières, en particulier les zones côtières de faible élévation**

*L'Assemblée générale,*

*Rappelant* ses résolutions 42/202 du 11 décembre 1987 et 43/53 du 6 décembre 1988,

*Consciente* du problème mondial que pourrait poser une hausse du niveau des mers par ses effets néfastes sur les îles et les zones côtières, en particulier les zones côtières de faible élévation,

*Considérant* qu'il y a lieu d'entreprendre une étude scientifique plus poussée du changement climatique et notamment de la possibilité d'une hausse du niveau des mers due à un réchauffement du globe,

*Notant* les travaux en cours dans le système des Nations Unies, en particulier au Programme des Nations Unies pour l'environnement, à l'Organisation météorologique mondiale et dans le Groupe d'experts intergouvernemental pour l'étude du changement climatique, sur le problème mondial qui pourrait résulter d'une hausse du niveau des mers et prenant note à cet égard de la décision 15/36 du Conseil d'administration du Programme des